

PROGRAMME IMPULSION

Année de concours : 2021-2022

Date limite (demande) : 29 avril 2021, 16 h

Montant : 100 000 \$ maximum

Durée du financement : 1 an

Annonce des résultats : Juillet 2021

Le présent programme fait référence aux [Règles générales communes](#) (RGC) des Fonds de recherche du Québec (FRQ). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble de la programmation du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). Seules les conditions particulières visant le programme **IMPULSION** sont indiquées dans ce document et prévalent sur les [RGC](#).

Le lien menant vers le [Portfolio électronique](#) et les formulaires associés au présent concours sont disponibles sous l'onglet [Accès portails](#) du site Web. De plus amples renseignements sont disponibles dans la section [À propos de FRQnet](#). Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon formulaire. En cas d'erreur, le Fonds ne procédera à aucun transfert d'un programme ou d'un appel à proposition vers un autre et la demande sera déclarée non admissible.

Le Fonds requiert de joindre le [CV commun canadien](#) et exige de joindre un fichier PDF des Contributions détaillées dans le Portfolio électronique. Attention : Vous devrez vous assurer que tous les CV communs canadiens sont au format prescrit par le Fonds gestionnaire de l'appel de propositions ciblé.

UN DOSSIER DÉPOSÉ APRÈS LA DATE LIMITE DU CONCOURS, SOIT LE 29 AVRIL 2021 À 16 h, SERA DÉCLARÉ NON RECEVABLE PAR LE FONDS.

CONTEXTE

La pandémie de COVID-19 est venue transformer considérablement la vie des Québécoises et des Québécois. Les conséquences de cette crise sanitaire ont eu un impact sur plusieurs sphères de notre société, en venant notamment ébranler des piliers importants tels que l'économie et la santé financière. Afin de soutenir la sortie de pandémie, il importe de créer des initiatives concrètes qui appuieront les forces en recherche du Québec et contribueront à reconstruire l'économie. Dans cette optique, les trois Fonds de recherche du Québec s'associent en lançant le programme **IMPULSION**, lequel cible quatre domaines jugés prioritaires.

1- OBJECTIFS

Le programme **IMPULSION** a comme objectif principal la mise en place de conditions favorables et d'un environnement propice à la relance économique post-pandémique. Les projets financés devront permettre, à très court terme, de trouver des solutions à différentes problématiques sociétales ainsi que d'établir ou développer des liens de collaboration avec des organismes communautaires, des entreprises privées ou tout milieu utilisateur au Québec, en vue de favoriser une appropriation rapide et adéquate de connaissances en réponse à leurs besoins spécifiques.

Le programme **IMPULSION** prévoit le lancement de quatre appels de propositions visant à soutenir la réalisation de projets de recherche, à déploiement rapide, ancrés dans l'un des domaines suivants:

1. Agroalimentaire
2. Éducation
3. Énergie verte
4. Vieillesse

Les projets financés dans le cadre de ce programme devront :

- Investiguer une problématique de recherche arrimée aux besoins des organismes communautaires, des entreprises privées ou de tout milieu utilisateur en mettant à profit l'état actuel des connaissances;
- Générer des résultats et retombées à très court terme prenant la forme de solutions concrètes que les organismes communautaires, les entreprises privées ou tout milieu utilisateur pourront rapidement s'approprier;
- Créer une valeur ajoutée pour le Québec (amélioration des processus; optimisation des ressources; amélioration du bien-être; de l'inclusion; valorisation de la propriété intellectuelle, création ou soutien d'emplois, etc.).

DOMAINE DE RECHERCHE-ÉDUCATION

Avec son lot de confinements, de gestes barrières, de couvre-feux et autres mesures sanitaires, la pandémie de COVID-19 a profondément affecté la jeunesse québécoise, et ce depuis la petite enfance jusqu'aux jeunes adultes. Les étudiantes et étudiants évoluant en enseignement supérieur (cégeps, universités) ont ainsi vu leur vie quotidienne être profondément bouleversée. Transition très rapide vers un enseignement exclusivement virtuel, perte de lien direct avec le corps professoral comme avec les pairs et paires, fin de toute activité sociale, sportive, artistique, communautaire ou autre sur les campus, c'est toute la formation de la relève qui s'en est trouvée impactée. On pense ici à leur formation comme personnes ou comme citoyens et citoyennes peinant à exister dans une société confrontée à de brusques changements, mais aussi comme **futurs travailleurs et travailleuses**.

Le lien entre éducation et emploi apparaît en effet fragilisé par la pandémie qui se prolonge, mais sans que l'on mesure à ce stade clairement de quelles façons ni dans quelles proportions. Les pistes d'actions ne s'imposent donc pas clairement, d'autant que le monde du travail et le marché de l'emploi vivent aussi un bouleversement, avec pour résultat de générer encore plus d'insécurité chez les personnes étudiantes et nouvellement diplômées.

Précisément, dans le cadre de cet appel à projets à déploiement rapide **visant le seul champ de l'enseignement supérieur** (collégial et universitaire), le FRQSC invite la communauté scientifique à soumettre des propositions de projets s'inscrivant dans une double démarche :

- 1) **documenter l'état de la situation** au Québec en lien avec différents impacts de la crise sanitaire identifiés ci-après, et ce en faisant référence, lorsque possible, à une recension minimale d'expériences canadiennes hors Québec ou internationales;
- 2) **proposer des perspectives et des pistes de solutions concrètes** qui pourraient être rapidement mises en œuvre de manière à atténuer ces impacts et mieux soutenir une relève étudiante durement frappée par la pandémie dans ses démarches de formation et d'orientation professionnelles, certains secteurs ayant été particulièrement affectés.

Deux grands besoins de connaissances et de solutions se dégagent, parmi lesquels les chercheurs et chercheuses devront choisir dans le cadre de ce programme.

BESOIN 1 :

Les chercheurs et chercheuses dont le projet s'inscrira dans ce premier besoin de connaissances et de solutions sont invités à analyser les impacts de la pandémie sur la communauté étudiante du Québec, en lien avec les deux thématiques suivantes :

- **les cheminements et cursus étudiants** : comparativement à d'autres périodes récentes, combien d'étudiantes et étudiants ont abandonné leurs études supérieures (*drop out*) ou les ont interrompues (*stop out*) parce qu'ils ont eu de la difficulté à s'adapter à la formation à distance ou hybride, à concilier les études et leurs responsabilités familiales (dans le cas de ceux et celles des cycles supérieurs) ou ont été confrontés à des problèmes de santé mentale ? Quelles stratégies ceux et celles qui ont poursuivi leurs études et qui ont vécu des difficultés ont-ils déployées (recours aux divers services d'aide aux étudiantes et étudiants dont les services d'orientation, au programme de soutien du gouvernement fédéral, retour au sein de la famille d'origine, etc.) ? Combien ont décidé de modifier leur choix de carrière ? Combien sont passés d'un ordre d'enseignement ou d'un grade à un autre pour éviter de se retrouver au chômage ? On sait en effet que les inscriptions dans les établissements d'enseignement ont tendance à augmenter en période de chômage. Combien d'étudiantes et étudiants provenant de l'étranger n'ont pu s'inscrire au programme auquel ils avaient été admis ? Quelles en sont les conséquences sur leur cheminement personnel ? Ces comportements des personnes étudiantes et diplômées ont pu ou pourraient avoir à court ou à moyen terme un impact sur leur employabilité. Une analyse comparative de leurs parcours avant et au cours de l'épidémie qui tiendrait compte de leur genre, de leur âge, de leur origine sociale, de leur appartenance à un groupe ethnique et de leur région, permettra d'une part de projeter un éclairage sur des changements qu'on pourrait observer sur les cheminements de formation et l'entrée sur le marché du travail depuis la pandémie et, d'autre part, de repérer les groupes auprès desquels il y aurait lieu d'intervenir en priorité.
- **l'insertion professionnelle des étudiantes et étudiants** : quel est l'effet de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des finissantes et finissants, le délai et les difficultés d'accès à un emploi, le type d'emploi occupé (contrat à durée déterminée ou indéterminée), l'adéquation ou la non-adéquation de leur formation à leur emploi ? Face aux difficultés rencontrées, le cas échéant, quelles stratégies certaines et certains ont-ils adoptées pour accéder à un emploi (accepter un emploi ne correspondant pas à son niveau de scolarité ou à son domaine de

formation, s'engager dans des activités de bénévolat pour se créer un réseau de relations qui pourraient les aider dans leur recherche d'emploi, etc.) ? Combien parmi ceux et celles qui étaient déjà sur le marché du travail, qu'ils soient en chômage ou pas, sont retournés aux études pour améliorer leur employabilité, s'orienter vers des formations qui leur permettraient d'accéder à un emploi plus stable, plus en demande sur le marché du travail, plus rémunérateur ou correspondant mieux à leur formation ?

Une analyse comparative des parcours des étudiantes et étudiants et des conditions d'insertion des personnes diplômées avant et pendant la pandémie permettrait de cerner les difficultés d'insertion qui découlent plus spécifiquement de la crise provoquée par la pandémie et de fournir aux divers acteurs individuels et institutionnels à la recherche de solutions des données en vue de faciliter l'insertion des diplômées et diplômés et d'améliorer leur employabilité.

BESOIN 2 :

Les projets s'inscrivant dans ce second besoin de connaissances et de solutions devront interroger les conséquences de la crise sanitaire sur l'**employabilité** des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire à la lumière de :

- **l'évolution de l'offre de personnes diplômées** par les établissements d'enseignement supérieur depuis le début de la pandémie. Quelles sont les différences observables entre les cohortes pré- et post-COVID-19 sur le plan des compétences, qualifications, choix d'orientation, comportements acquis, etc. ?
Devront ici être rejoints :
 - les membres des corps professoraux (collégial et universitaire) qui accompagnent au quotidien cette évolution;
 - les étudiantes et étudiants notamment finissants qui pourront témoigner des enjeux de motivation, de santé mentale et physique, de maintien ou non d'un réseau de pairs et paires, de leurs perspectives de carrière et/ou réorientation, etc.
- **l'évolution de la demande de personnes diplômées** de la part des employeurs. Quels sont les besoins des milieux de travail qui ont émergé depuis l'apparition de la COVID, à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs ? Quels sont les domaines contraints d'interrompre leurs activités à moyen et long terme ? Quels sont les domaines obligés de se redéfinir pour poursuivre leurs activités ayant ainsi un impact sur les besoins en expertise ?
Pourraient ici être rejoints :
 - des personnes représentantes des regroupements d'employeurs provenant des 9 RSRI ou organismes d'intermédiation tels les comités sectoriels de main-d'œuvre, les associations d'entrepreneurs (ADRIQ, Association des manufacturiers/exportateurs, Chambres de commerce...), les 3 organismes d'intermédiation en innovation sociale (CTREQ, TIESS, Humanovis), les établissements d'enseignement, etc.

L'offre et la demande de personnes diplômées devront ici être **mises en relation**, de manière à comprendre dans quelle mesure il est possible d'apparier à court terme les changements survenus

dans les deux environnements (formation et emploi). Sous quelles conditions est-il possible de les réconcilier (en distinguant les facteurs conjoncturels et les structurels) ? Quelles sont les perspectives qui s'en dégagent à court et plus long termes ?

2- CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'équipe doit être composée d'un minimum de 3 personnes, soit :

- Une chercheuse ou un chercheur principal répondant aux statuts 1, 2 ou 3 des [RGC](#).
- Une cochercheuse ou un cochercheur répondant aux statuts 1, 2 ou 3 des [RGC](#).
- Une cochercheuse ou un cochercheur représentant un milieu utilisateur et répondant aux statuts 4a), 4b) ou 4c) des [RGC](#).

Une personne ne peut endosser le rôle de chercheuse ou de chercheur principal que pour une seule proposition soumise dans le cadre du programme **IMPULSION**, tous domaines confondus. Il n'y a en revanche pas de limite de participation pour les personnes qui souhaitent rejoindre plusieurs propositions à titre de cochercheuses ou de cochercheurs.

D'autres personnes peuvent s'ajouter à l'équipe, sans aucune restriction sur le nombre :

- **Cochercheuses et cochercheurs :** statuts 1, 2, 3, 4a), 4b), 4c) et 4d) tels que définis dans les [RGC](#).
- **Collaboratrice ou collaborateur:** Toute personne répondant à l'un ou l'autre des quatre statuts en recherche prévus aux [RGC](#). Toutefois, les personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les [RGC](#) (page 8) ne sont pas admissibles à ce rôle.

Le rôle et le statut en recherche de chaque membre de l'équipe doivent être bien définis dans les documents soumis pour évaluation. Tous les membres de l'équipe doivent démontrer de manière adéquate qu'ils ou elles collaboreront activement au projet proposé et préciser leur niveau d'implication dans l'équipe. L'implication des milieux utilisateurs doit aussi être précisée.

Les Fonds de recherche encouragent fortement la collaboration de chercheuses et chercheurs ayant des expertises dans des secteurs de recherche différents.

3- CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET PIÈCES REQUISES

Le formulaire est disponible exclusivement à partir d'un Portfolio électronique FRQNT pour les appels de propositions en Agroalimentaire et Énergies vertes, d'un Portfolio électronique FRQSC pour l'appel Éducation et d'un Portfolio électronique FRQS pour l'appel Vieillessement.

Programme IMPULSION – Appui à la relance économique

Comme indiqué dans les [RGC](#), le formulaire peut être complété en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par les Fonds.

Seuls les formulaires rendus disponibles dans FRQnet, complétés et transmis via cette plateforme sont acceptés. Toute page excédentaire en regard du nombre maximal autorisé dans une des sections de la demande est retirée du dossier soumis à l'évaluation. Aucun document joint au dossier, mais non exigé dans les présentes règles n'est transmis au comité d'évaluation. Aucun document transmis après la date limite du concours n'est considéré. Les Fonds se réservent le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents et de toutes les informations fournies dans la demande auprès des autorités concernées.

Les pièces requises sont les suivantes :

- Formulaire de demande électronique incluant les onglets :
 - Description du projet : description en lien avec les critères d'évaluation (6 pages maximum)
 - Budget : une justification des dépenses prévues (2 pages)
 - Autres documents :
 - A. Une lettre de la direction du département clinique ou du doyen ou de la doyenne de la faculté, pour une chercheuse clinicienne ou un chercheur clinicien, précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques de la personne présentant une demande pour réaliser le projet de recherche, le cas échéant;
 - B. [CV commun canadien](#) de la chercheuse ou du chercheur de statut 4a) plus les contributions détaillées;
 - C. CV abrégé de 2 pages pour les cochercheuses et cochercheurs de statut 4b), 4c) et 4d).
- [CV commun canadien](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal ainsi que pour tous les autres membres de l'équipe, sauf pour les personnes de statut 4b), 4c) et 4d)
- Contributions détaillées de tous les membres de l'équipe, sauf pour les cochercheurs et cochercheuses des statuts 4b), 4c) et 4d)

Les personnes de statut 4a) devront acheminer leurs CCV et leurs contributions détaillées en format PDF au chercheur principal ou à la chercheuse principale. Les personnes de statut 4b), c) et d) devront acheminer un CV abrégé de deux pages en format PDF au chercheur principal ou à la chercheuse principale.

IMPORTANT

Le **CV commun canadien** doit être rempli dans la version du Fonds gestionnaire de l'appel de propositions ciblé pour tous les membres de l'équipe ayant un statut 1, 2 ou 3 ainsi qu'être actualisé dans les 12 mois précédant la date limite du concours. Le fichier des « Contributions détaillées » doit être complété selon le format d'un des Fonds et joint à la demande, dans la section appropriée du Portfolio du Fonds gestionnaire. Pour plus de détails, voir le document « Préparer un CV pour les Fonds » disponible dans la Boîte à outils du programme. Veuillez noter que si vous devez modifier le format de votre CV (changement de Fonds), la modification doit être faite **un minimum de 24h avant la date limite** sans quoi vous ne pourrez pas transmettre votre demande.

Pour s'assurer qu'il est bien transmis au FRQSC, le fichier des « Contributions détaillées » des membres de l'équipe doit être sauvegardé en format .PDF et joint dans le **Portail FRQnet** du FRQSC sous la rubrique CV commun canadien.

Chaque cochercheur ou cochercheuse doit donner son consentement à figurer dans la composition de l'équipe, avant la date limite de l'établissement gestionnaire, le cas échéant, sans quoi le formulaire ne pourra être transmis. Les cochercheurs et cochercheuses qui n'ont pas encore de compte FRQnet sont invités à suivre la procédure « Création de compte FRQnet » disponible dans la Boîte à outils.

4- ÉVALUATION DES DEMANDES

Comme indiqué dans les **RGC** (section 4), les Fonds reçoivent les demandes de financement, en évaluent l'admissibilité et en confient l'évaluation scientifique à des comités formés à cette fin. Ils peuvent recourir également, au besoin, à des expertises externes. Toutes ces personnes peuvent provenir du Québec, du Canada ou de l'international.

Pour être recommandée pour financement, une demande doit obtenir **une note globale minimale de 70%**.

Les demandes sont évaluées selon les critères, les sous-critères et les pondérations suivants :

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
| Projet <ul style="list-style-type: none">• Capacité du projet à répondre adéquatement et de façon novatrice au(x) besoin(s) identifié(s) par les milieux utilisateurs ciblés• Clarté de la problématique investiguée et rigueur méthodologique• Faisabilité et réalisme de l'échéancier | 25 |
| Équipe <ul style="list-style-type: none">• Pertinence et complémentarité des compétences et réalisations présentes au sein de l'équipe, en lien avec le projet• Capacité de l'équipe à collaborer avec les organismes communautaires, les entreprises privées ou tout autre milieu utilisateur | 25 |

| | |
|---|----|
| <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la relève étudiante, incluant les postdoctorantes et postdoctorants | |
| <p>Retombées à court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d’applicabilité de la solution ou approche proposée et importance des retombées potentielles pour les milieux utilisateurs • Efficience de la stratégie anticipée de mobilisation des connaissances et de transfert vers les milieux concernés et capacité à favoriser l’appropriation des solutions développées découlant du projet • Contribution concrète du projet à la relance économique post-pandémie notamment par la création de valeur | 50 |

Une attention particulière sera portée par les membres du comité d’évaluation à la pertinence des projets soumis en lien avec les objectifs et thématiques spécifiques liées aux domaines du programme et à leurs retombées à très court terme.

5- DESCRIPTION ET NATURE DE L’AIDE FINANCIÈRE

Le financement proposé est d’une durée d’un (1) an, sans possibilité de prolongation.

| Type de financement | Budget maximum par projet (incluant les FIRs) | Durée |
|--|---|-------|
| Projet de recherche | 100 000 \$* | 1 an |
| Nombre maximum de projets financés dans chacun des domaines de recherche | 5 | |
| Enveloppe budgétaire totale des 4 appels (Agroalimentaire, Éducation, Énergie verte, Vieillesse) | 2 000 000 \$ | |

**Les montants indiqués peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis, en fonction notamment des crédits rendus disponibles pour ce programme.*

Veillez vous référer à la section 8 des [RGC](#) pour les dépenses admissibles. Dans le cadre du programme IMPULSION, les Frais indirects de recherche (FIR) seront considérés comme une dépense admissible, selon la ventilation ci-dessous :

| Statut de la chercheuse principale ou du chercheur principal | Montant maximum pour la subvention | Montant maximum pour les FIR** |
|--|------------------------------------|--------------------------------|
| Statut 1 ou 2 | 78 740 \$ | 21 260 \$ |
| Statut 3 | 100 000 \$ | 0 \$*** |

**Les FIR représentent 27% du montant total de la subvention

*** Les FIR ne sont pas une dépense admissible pour les chercheuses principales et chercheurs principaux ayant le statut 3.

Sous réserve de sa disponibilité budgétaire dans le cadre du [Programme de dégage­ment d'enseignement pour la recherche au collégial](#) (CHZ), les chercheurs et chercheuses de statut 3 sont admissibles à déposer une demande de dégage­ment des tâches d'enseignement. La personne qui désire se prévaloir de ce supplément est invitée à lire les règles complètes de ce programme.

Il revient au chercheur principal ou à la chercheuse principale d'identifier, dans la section du formulaire prévue à cet effet, chacune des personnes – incluant lui ou elle-même, le cas échéant – pour lesquelles sont demandés un dégage­ment de tâches d'enseignement et/ou un supplément statutaire.

6- SUIVI ET REDDITION

Conformément aux articles 6.2 et 7.1 des [RGC](#), la personne titulaire d'un octroi est tenue d'approuver les rapports financiers annuels produits par l'établissement gestionnaire de son octroi dans les trois mois suivant la fin de l'exercice financier des Fonds du 31 mars de chaque année, soit avant le 30 juin.

En acceptant un octroi, la personne titulaire s'engage à soumettre un rapport scientifique. Les modalités de reddition ainsi que le contenu du rapport seront précisées dans la lettre d'octroi.

Les FRQ pourront utiliser le rapport scientifique à des fins de reproduction, d'adaptation, de publication, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.

Les personnes titulaires d'une subvention doivent indiquer, dans tout communiqué, rapport, article ou communication que la recherche a été financée par les FRQ.

7-ANNONCE DES RÉSULTATS

Les octrois consentis par les FRQ sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions des conseils d'administration des FRQ. Ils peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

Pour toute information concernant les résultats du concours, consultez la personne responsable du programme ou le site Web du Fonds.

8-PERSONNE À CONTACTER POUR CE PROGRAMME

Marion Kühn

Responsable de programmes

Programme IMPULSION

418 643-8560, poste 3164

Impulsion.sc@frq.gouv.qc.ca